



Centre Hospitalier Péronne

CENTRE HOSPITALIER DE PERONNE
Place du Jeu de Paume – BP 90079 – 80201 PERONNE CEDEX

03.22.83.60.00

ENREGISTREMENT CRC HDF
LE 01/08/2024
GREFFE 2024-412

N/Réf : DIR/SS/LC/2024-

V/Réf :

Affaire suivie par Mme STRAMANDINO

03.22.83.60.00

secretariat.direction@ch-peronne.fr

Chambre Régionale des Comptes
Monsieur Jean-Paul Albertini
Président
Hôtel Dubois Fosseux
14 Rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX

Péronne, le 30/07/2024

Objet : Réponse au rapport de notification d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Centre Hospitalier de Péronne

Monsieur le Président,

Suite à la communication du rapport d'observations définitif du CH de Péronne par lettre reçue le 24 juillet 2024, je souhaite apporter des éléments complémentaires, témoignant de la volonté et des avancées portées par la gouvernance institutionnelle de l'Établissement et les équipes hospitalières mobilisées.

Grâce au soutien et à l'appui financier de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France en 2023-2024, la mise en œuvre des axes médicaux de consolidation identifiés ont pu être déployés très rapidement avec des réalisations concrètes d'ores et déjà :

-La reprise d'une activité d'endoscopie digestive au sein du Centre Hospitalier de Péronne au travers d'une filière de soins en lien avec le Centre Hospitalier de St- Quentin, avec déjà près de douze patients pris en charge chaque semaine.

-L'installation d'une nouvelle filière bariatrique, en collaboration avec le service de chirurgie digestive du CH de St-Quentin, permettant la prise en charge coordonnée des patients au sein de l'hôpital de jour médico-chirurgical

-La création d'une filière de prise en charge des chimiothérapies en hôpital de jour de médecine, en partenariat avec le CH de St Quentin et le CHU d'Amiens.

-La mise en fonctionnement d'un nouveau scanner associé au développement d'un nouveau PACS (logiciel de diffusion et d'archivage des images) favorisant des collaborations à venir avec le service d'imagerie de l'Établissement support du GHT et du CHU dans le cadre de la gradation des soins. Par ailleurs, le service d'imagerie a adapté son offre permettant aux habitants du territoire de bénéficier de nouveaux créneaux d'examen, élargis dehors des heures de travail des habitants.

-La consolidation du service de Soins Médicaux et de Réadaptation a permis l'augmentation du capacitaire à 30 lits depuis avril 2024.

-L'ouverture du Centre Périnatal de Proximité est effective depuis le 2 mai 2024 permettant une prise en charge pluridisciplinaire de la femme, de la mère, du couple et de l'enfant sur le territoire en lien avec le service de gynécologie-obstétrique du CH de St Quentin et 3 gynécologues exercent déjà au sein du CPP ainsi qu'un pédiatre et 3 sages-femmes. Ces ressources ont permis de renforcer l'offre de consultations proposée.



Au-delà de ce projet médical ambitieux visant à développer l'offre de soins et donc l'activité du centre hospitalier et sa place sur son territoire, le projet d'établissement global sera finalisé, avec l'objectif d'une validation des instances à l'automne 2024. Ce projet comportera l'ensemble des composantes prévues à l'article L. 6143-2 du code de la santé publique. Il s'intégrera pleinement dans le cadre du projet de territoire partagé du Groupement Hospitalier de Territoire Aisne – Nord Haute Somme dont je porte la direction générale.

Grace à une communauté médicale et soignante consolidée et des équipes administratives, techniques et logistiques mobilisées, la Direction déléguée de site et moi-même soulignent les avancées qui ont pu être obtenues rapidement, dans le cadre d'orientations claires visant à consolider l'offre de soin en proximité et coordonnée avec le CH de Saint-Quentin, établissement support du GHT et de la direction commune.

Les situations individuelles de praticiens évoquées dans le rapport définitif ont toutes été régularisées en vue de la conformité aux recommandations formulées.

Enfin, la direction a choisi de lancer une démarche coordonnée au niveau de la direction commune d'accompagnement en vue de renforcer la fiabilisation des comptes.

L'ensemble des orientations données par le présent rapport seront suivies et mises en œuvre dans le cadre des instances de l'Etablissement et l'Etablissement remercie les magistrats pour l'analyse et les préconisations opérées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL



Christophe BLANCHARD